

France – ALERTE : la loi visant à protéger les mineurs risque d'être abrogée le 21 juillet 2023



[Source : @WendigoFuriosa]

La loi visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste du 21 avril 2021 est remise en question par la saisine du Conseil Constitutionnel avec 3 avocats qui remettent en question deux articles en particulier. Ceux-ci remettent sur le devant de la scène le débat sur le consentement ce qui est très dangereux. Et tout cela se passe dans l'indifférence totale puisque personne n'est au courant ! Le Conseil Constitutionnel rendra sa décision le 21 juillet 2023.

Source : [https://www.conseil-constitutionnel.fr/decisions/affaires-instances-affaire-2023-1058 QPC](https://www.conseil-constitutionnel.fr/decisions/affaires-instances-affaire-2023-1058-qp)

Pédoland a déjà un fort pouvoir en France, le simple fait d'avoir la possibilité de plaider le retour du viol légal sur les mineurs dans un silence médiatique assourdissant, c'est une preuve d'influence notoire. L'influence se mesure à la possibilité de crier sur tous les toits de certains, ou d'autres à étouffer. Pédoland écrase par moment les journalistes, et les policiers qui enquêtent sur la pédophilie, en Angleterre, en France et ailleurs. Pour plus d'infos, il y a les vidéos de Sofzilog et du lapin du futur.

Commentaire de @julienmartin4908